

2608_Einzel_Therapiemethoden_Komplementaermedizin-FR

Méthodes thérapeutiques reconnues de la médecine complémentaire

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

Ce document ne fait pas office de garantie de prise en charge des coûts ; toute modification demeure réservée.
Les conditions générales d'assurance ainsi que les conditions supplémentaires d'assurance de SANA, COMPLETA, COMPLETA PLUS et COMPLETA EXTRA s'appliquent – nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et incertitudes.

Helsana
Engagée pour la vie.

Liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Les méthodes qui ne figurent pas sur cette liste ne sont pas reconnues.

Conseils de santé gratuits pour les bénéficiaires d'une assurance complémentaire 058 340 15 69

A

- → Acupressure
- → Acupuncture
- → Acupuncture au laser
- → Acupuncture des oreilles
- → Autohémothérapie

B

- → Biochimie selon Schüssler

C

- → Cataplasmes/enveloppements
- → Chromopuncture
- → Conseil diététique ayurvédique
- → Conseils en nutrition/diététique

D

- → Drainage lymphatique manuel

E

- → Électroacupuncture
- → Électrothérapie
- → Étiopathie
- → Eurythmie
- → Eutonie Gerda Alexander

F

- → Fasciathérapie
- → Feldenkrais

H

- → Homéopathie
- → Hydrothérapie
- → Hydrothérapie du colon

K

- → Kinésiologie

M

- → Massage ayurvédique
- → Massage classique
- → Massage des zones réflexes du pied
- → Massage des zones réflexes/ Réflexothérapie
- → Massage du tissu conjonctif
- → Massage médical
- → Massage rythmique thérapie
- → Massages thérapeutiques
- → Médecine anthroposophique
- → Médecine ayurvédique
- → Médecine traditionnelle chinoise (MTC)
- → Méthode Baunscheidt
- → Méthodes de détoxication
- → Moxibustion (moxa)

Liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Les méthodes qui ne figurent pas sur cette liste ne sont pas reconnues.

Conseils de santé gratuits pour les bénéficiaires d'une assurance complémentaire 058 340 15 69

N

- → Naturopathie
- → Naturopathie ayurvédique

O

- → Ostéopathie

P

- → Phytothérapie (occidentale/orientale)
- → Polarité
- → Pratiques de massages

R

- → Rolfing/intégration structurale

S

- → Shiatsu

T

- → Technique Alexander
- → Thérapie ayurvédique
- → Thérapie craniosacrale
- → Thérapie de Biorésonance
- → Thérapie de l'ordre
- → Thérapie des fleurs de Bach
- → Thérapie Dorn
- → Thérapie/massage des points d'acupuncture
- → Thérapie neurale
- → Thérapie par équilibration de la base de la colonne vertébrale
- → Thérapie par la couleur
- → Thérapie par les sangsues
- → Thérapie respiratoire
- → Thérapie selon Kneipp
- → Trager
- → Training autogène
- → Tui-Na/An-Mo

V

- → Ventouses

Vous trouverez des informations relatives aux **traitements à l'étranger** et aux **médicaments de la médecine complémentaire** sur

- → Informations diverses
- → Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Acupressure

Méthodes RME nº 3, 417, 4171

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Acupuncture

Méthodes RME nº 5, 340, 341, 344, 3401, 3441, 3411

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Acupuncture au laser

Méthodes RME nº 5, 108, 340, 341, 344, 3401, 3411, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Acupuncture des oreilles

Méthodes RME nº 5, 135, 136, 340, 341, 344, 3401, 3411, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Autohémothérapie

Méthodes RME nº 61, 87, 360, 3601

Pour l'autohémothérapie, nous reconnaissons les spécialistes possédant une formation supérieure. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est un **médecin** ou **certifié RME pour les pratiques de naturopathie MTE :**

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important :
L'autohémothérapie est réalisée selon les principes de la médecine complémentaire :
- Sang autologue hémolysé, potentialisé, activé
- Thérapie autosanguine
- Traitement autologue majeur et mineur
- Thérapie d'oxydation hématogène (TOH)
- Thérapie par du sang irradié

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Biochimie selon Schüssler

Méthodes RME nº 39, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Cataplasmes/enveloppements

Méthodes RME nº 204, 205, 220, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Cataplasmes/enveloppements par des spécialistes en :
→ Massage médical (certification ASCA)

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Chromopuncture

Méthode RME nº 75

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Conseil diététique ayurvédique

Méthodes RME nº 22, 23, 24, 57, 300, 404, 3001, 4041 / Méthodes ASCA nº 541, 545, 810, 912, 8100, 9120

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Conseils en nutrition/diététique

Méthodes RME nº 69, 218, 320, 340, 341, 342, 343, 344, 360, 3201, 3401, 3411, 3421, 3431, 3441, 3601

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Drainage lymphatique manuel

Méthode RME nº 111 / Méthode ASCA nº 202

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les drainages lymphatiques et les massages médicaux :**
→ **Massage médical**

Votre spécialiste est **certifié RME pour les drainages lymphatiques et les pratiques de naturopathie MTE :**
→ **Naturopathie MTE**

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Électroacupuncture

Méthodes RME nº 5, 64, 340, 341, 344, 3401, 3411, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Électrothérapie

Méthode RME nº 67

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Électrothérapie par un spécialiste en :
→ Massage médical (certification ASCA)

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Étiopathie

Méthode RME nº 141

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Eurythmie

Méthodes RME nº 89, 410, 4101

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Eutonie Gerda Alexander

Méthodes RME nº 408, 4081

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Fasciathérapie

Méthodes RME nº 77, 421, 4211

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Feldenkrais

Méthodes RME nº 78, 409, 4091

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Feldenkrais dans le cadre de la promotion de la santé :
helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Homéopathie

Méthodes RME nº 91, 320, 3201

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Hydrothérapie

Méthodes RME nº 95, 220, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Hydrothérapie par un spécialiste en :
→ Massage médical (certification ASCA)

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Hydrothérapie du colon

Méthodes RME nº 51, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Kinésiologie

Méthodes RME nº 100, 411, 4111

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massage ayurvédique

Méthodes RME nº 22, 27, 28, 57, 300, 404, 3001, 4041 / Méthodes ASCA nº 545, 546, 810, 912, 8100, 9120

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massage classique

Méthode RME nº 102 / Méthode ASCA nº 205

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les massages classiques et les massages médicaux :**
→ Massage médical

Votre spécialiste est **certifié RME pour les massages classiques et les pratiques de naturopathie MTE :**
→ Naturopathie MTE

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massage des zones réflexes du pied

Méthode RME nº 81 / Méthode ASCA nº 218

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour le massage des zones réflexes du pied et les massages médicaux :**
→ Massage médical

Votre spécialiste est **certifié RME pour le massage des zones réflexes du pied et les pratiques de naturopathie MTE :**
→ Naturopathie MTE

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massage des zones réflexes / Réflexothérapie

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME et ASCA** pour cette méthode. La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME nº 163, 240, 419, 360, 3601, 4191 :**

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA nº 664, 925, 9250 :**

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massage du tissu conjonctif

Méthode RME nº 34 / Méthode ASCA nº 206

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les massages du tissu conjonctif et les massages médicaux :**
→ **Massage médical**

Votre spécialiste est **certifié RME pour les massages du tissu conjonctif et les pratiques de naturopathie MTE :**
→ **Naturopathie MTE**

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massage médical

Pour les massages médicaux, votre professionnel traitant doit posséder une formation supérieure. Nous distinguons la **certification RME de la certification ASCA** pour la prise en charge des coûts. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME nº 118 :**

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA nº 232 et 234 :**

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Le massage médical englobe les méthodes suivantes : massage du tissu conjonctif, électrothérapie, massage des zones réflexes du pied, hydrothérapie, massage classique, drainage lymphatique, cataplasmes/enveloppements.

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massage rythmique thérapie

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME et ASCA** pour cette méthode. La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME nº 213, 422, 4221 :**

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA nº 250, 928, 9280 :**

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Massages thérapeutiques

Méthode RME nº 33 / Méthode ASCA nº 133

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Les messages thérapeutiques englobe les méthodes suivantes :
massage classique, massage des zones réflexes du pied et drainage lymphatique

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les massages thérapeutiques et les massages médicaux :**
→ Massage médical

Votre spécialiste est **certifié RME pour les massages thérapeutiques et les pratiques de naturopathie MTE :**
→ Naturopathie MTE

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Médecine anthroposophique

Méthode RME nº 10

Nous reconnaissons uniquement les **médecins certifiés RME** pour cette méthode. Les médecins certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre médecin traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Médecine ayurvédique

Méthodes RME nº 300, 3001 / Méthodes ASCA nº 810, 8100

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Médecine traditionnelle chinoise (MTC)

Méthode RME nº 185

Pour pratiquer la médecine traditionnelle chinoise (MTC), votre professionnel traitant doit posséder une formation supérieure et une **certification RME**. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Méthode Baunscheidt

Méthode RME nº 31

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Méthodes de détoxication

Méthodes RME nº 219, 340, 341, 342, 343, 344, 360, 3401, 3411, 3421, 3431, 3441, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Les méthodes de détoxication englobe notamment les méthodes suivantes : saignées, thérapie par les sangsues, méthode Baunscheidt ou ventouses.

Méthodes de détoxication par un spécialiste de la :
→ Médecine ayurvédique (certification RME/ASCA)

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Moxibustion (moxa)

Méthodes RME nº 5, 124, 340, 341, 342, 344, 3401, 3411. 3421, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Naturopathie

Pour les pratiques de naturopathie, votre professionnel traitant doit posséder une formation supérieure et une **certification RME**. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel est un naturopathe certifié RME avec les spécialités suivantes :
- Spécialisation Naturopathie traditionnelle européenne (MTE), méthodes RME nº 360, 3601
- Spécialisation Médecine traditionnelle chinoise (MTC), méthodes RME nº 340, 341, 342, 344, 3401, 3411, 3421, 3441
- Spécialisation Pharmacothérapie chinoise selon la MTC, méthodes RME nº 343, 3431
- Spécialisation Homéopathie, méthodes RME nº 320, 3201

Votre professionnel est un naturopathe certifié RME :
- Spécialisation Pratiques de médecine naturelle, méthode RME nº 131

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Naturopathie ayurvédique

Méthode RME nº 22 / Méthode ASCA nº 545

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Ostéopathie

Méthodes RME nº 141, 223, 2231, 2232

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Phytothérapie (occidentale/orientale)

Méthodes RME nº 145, 146,340, 343, 360, 3401, 3431, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Polarité

Méthodes RME nº 149, 412, 4121

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Pratiques de massages

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME et ASCA** pour les pratiques de massages (massages classiques, massages des zones réflexes du pied, etc.). La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME nº 221 :**

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour la méthode ASCA nº 672 :**

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Rolfing / intégration structurale

Méthodes RME nº 166, 418, 4181

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Shiatsu

Méthodes RME nº 172, 415, 4151

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Technique Alexander

Méthodes RME nº 7, 400, 4001

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

La technique Alexander dans le cadre de la promotion de la santé :
helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie ayurvédique

Méthodes RME nº 404, 4041 / Méthodes ASCA nº 912, 9120

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

COMPLETA PLUS	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie craniosacrale

Méthodes RME nº 53, 407, 4071

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie de Biorésonance

Méthodes RME nº 38, 56

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie de l'ordre

Méthodes RME n°320, 340, 341, 342, 343, 344, 360, 3201, 3401, 3411, 3421, 3431, 3441, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Thérapie de l'ordre par un spécialiste en :

→ **Médecine ayurvédique (certification RME/ASCA)**
→ **Thérapie ayurvédique (certification RME/ASCA)**

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie des fleurs de Bach

Méthodes RME nº 29, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie Dorn

Méthode RME nº 43

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie/massage des points d'acupuncture

Nous reconnaissons **les spécialistes certifiés RME et ASCA** pour cette méthode. La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME nº 6, 401, 4011 :**

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA nº 272, 921, 9210 :**

COMPLETA PLUS	75 %, du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	75 %, du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie neurale

Méthode RME nº 134

Nous reconnaissons les **médecins certifiés RME** pour cette méthode. Les médecins certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre médecin traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie par équilibration de la base de la colonne vertébrale

Méthode RME nº 206

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie par la couleur

Méthode RME nº 76

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie par les sangsues

Méthodes RME nº 44, 219, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie respiratoire

Méthodes RME nº 13, 403, 4031

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Thérapie respiratoire dans le cadre de la promotion de la santé :
helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Thérapie selon Kneipp

Méthodes RME nº 104, 220, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Trager

Méthodes RME nº 192, 423, 4231

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Training autogène

Méthode RME nº 20

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Training autogène dans le cadre de la promotion de la santé :
helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Tui-Na/An-Mo

Méthodes RME nº 9, 340, 342, 344, 3401, 3421, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Ventouses

Méthodes RME nº 169, 170

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

SANA	75 % du montant de la facture
COMPLETA	75 % du montant de la facture
COMPLETA et COMPLETA PLUS	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
COMPLETA et COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie **(pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations)** et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

- Que signifie RME/ASCA ?

→ Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ Contact

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Informations diverses

Que signifie RME/ASCA ?

Les méthodes choisies et reconnues par Helsana figurent dans la liste des méthodes thérapeutiques reconnues. Pour qu'un spécialiste soit reconnu par Helsana, nous nous appuyons sur les certifications RME et ASCA.

Le RME et l'ASCA sont des autorités d'enregistrement dans le domaine du contrôle de la qualité et de la certification des spécialistes des méthodes de la médecine complémentaire. La certification entraîne l'attribution de numéros pour les différentes méthodes RME/ASCA. Ces derniers figurent dans les différentes pages d'informations détaillées.

Pour que nous puissions prendre en charge les coûts des méthodes que nous sélectionnons au titre de l'assurance complémentaire SANA ou COMPLETA, le spécialiste doit disposer d'une certification du RME. Dans ce cas, la prestation de COMPLETA est complétée par l'assurance complémentaire COMPLETA PLUS ou COMPLETA EXTRA.

Pour le remboursement de certaines méthodes choisies exclusivement au titre de l'assurance complémentaire COMPLETA EXTRA et COMPLETA PLUS, nous prenons en considération la certification ASCA en plus de celle du RME. Ces informations figurent dans les différentes pages détaillées.

Médicaments reconnus de la médecine complémentaire

Les frais pour les médicaments de la médecine complémentaire reconnus par Helsana sont remboursés à hauteur de 75 % au titre de l'assurance complémentaire SANA ou COMPLETA. Vous trouverez de plus amples informations sur **helsana.ch/medicaments-reconnus-medecine-complementaire**

Établissements et traitements stationnaires de médecine complémentaire

Aucun établissement de soin ou de cure n'est reconnu en tant qu'établissement stationnaire de médecine complémentaire. Nous ne prenons donc pas en charge les frais.

Traitements ambulatoires à l'étranger

Le thérapeute est inscrit au RME ou à l'ASCA en Suisse et est reconnu par Helsana :
Ces spécialistes sont assimilés aux spécialistes suisses. Vous trouverez les conditions de la prise en charge des coûts dans les différentes pages d'informations détaillées.

Le thérapeute n'est pas inscrit au RME ou à l'ASCA et n'est donc pas reconnu par Helsana :

- Nous prenons en charge 75 %, max. CHF 750.– par année civile, des coûts facturés pour les méthodes thérapeutiques reconnues au titre de l'assurance complémentaire COMPLETA EXTRA. Pour tout autre renseignement, veuillez nous contacter.
- Nous ne prenons en charge aucuns frais au titre de l'assurance complémentaire COMPLETA PLUS.

Cures à l'étranger :
Nous ne prenons en charge aucuns frais pour les cures (cures balnéaires et de convalescence).

← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Nous sommes là pour vous.
Helsana Assurances complémentaires SA

Questions sur la prise en charge des coûts :
Traitements en Suisse
0844 80 81 82

Traitement à l'étranger
058 340 13 55

Questions sur la méthode adéquate :
Conseils de santé gratuits pour les bénéficiaires d'une assurance complémentaire
058 340 15 69
Du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00
helsana.ch/conseils-de-sante

helsana.ch/contact
helsana.ch/sites

Distinguée par les meilleures notes.

